

Avant-propos : Prévenir, protéger, résoudre - réflexions sur le Plan d'action du PD20

Cecilia Jimenez-Damary

Alors que les trois années du Plan d'action du PD20 touchent à leur fin, je salue les immenses accomplissements réalisés par les États et les autres acteurs et j'ai hâte de poursuivre nos engagements communs pour mieux protéger les droits des PDI.

Lancés en 1998, les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays représentent une étape majeure dans le domaine des normes internationales garantissant la protection des droits humains des personnes déplacées de l'intérieur (PDI). En 2018, pour marquer le 20^e anniversaire de ces Principes, j'ai lancé, avec d'autres acteurs de premier plan et avec le soutien précieux des gouvernements d'Autriche, du Honduras et d'Ouganda, et sur une période de trois ans, le Plan d'action du PD20 pour améliorer la prévention, protection et solutions pour les PDI.

Cette année, en 2020, le Plan d'action touche à sa fin, après trois années qui nous ont apporté une multitude d'expériences inestimables, d'enseignements et de relations nouvelles ou renforcées. Je remercie la Revue des migrations forcées de nous offrir cette occasion de partager nos résultats. Les articles inclus ici analysent certaines initiatives déployées au cours de cette période et offrent des recommandations sur la marche à suivre, lesquelles sont essentielles pour étayer les succès remportés et faire face aux défis actuels et à venir. Nous remercions les auteurs pour avoir mis en lumière leurs travaux et leurs connaissances de cette manière.

L'initiative PD20 vise à sensibiliser aux Principes directeurs et à approfondir les travaux entrepris sur le terrain. Elle vise également à mettre en évidence les questions liées à la protection des PDI en faveur desquelles la communauté internationale doit s'engager plus fermement, notamment pour :

- renforcer la participation des PDI aux décisions qui les concernent ;
- stimuler le renforcement des lois et des politiques relatives aux PDI dans le monde entier, y compris par la transposition des Principes directeurs ;
- renforcer les capacités des États et des autres acteurs à collecter, analyser et utiliser les données qui favoriseront la protection des PDI ; et

- se concentrer plus étroitement sur la quête de solutions, en particulier pour les situations de déplacement interne prolongées.

Le Plan d'action du PD20 met l'accent sur la collaboration multipartite aux échelons international, régional et national, en s'attachant particulièrement à la mise en œuvre nécessaire tant au niveau national que local pour aider les États à assumer leurs responsabilités de protection vis-à-vis des PDI. Les États membres de l'ONU, les agences de l'ONU et la société civile ont participé au Plan d'action, qui a reçu l'appui du Comité permanent interorganisations.

Le Plan d'action du PD20 a été lancé sous le slogan « prévenir, protéger, résoudre ». Ces trois mots résumant l'esprit des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, des principes qui continuent encore aujourd'hui de trouver un écho et de conserver leur pertinence dans le quotidien des PDI et des communautés touchées. Mais « prévenir, protéger, résoudre » souligne également la responsabilité des États à protéger les droits humains des PDI, que ce soit en temps de paix, de violence ou de guerre, dans le cadre des obligations internationales qu'ils ont le devoir de respecter lorsqu'ils exercent leur souveraineté.

En effet, alors que le nombre de PDI et de situations de déplacement interne ne cessent d'augmenter dans de nombreux pays et contextes à travers le monde, « prévenir, protéger, résoudre » continuera de s'appliquer pleinement à nos activités communes visant à faire respecter les droits humains des PDI. Le Plan d'action du PD20 a démontré que, lorsque la volonté politique est présente, nous pouvons en faire davantage. Alors continuons sur cette voie, de manière plus éclairée et encore plus engagée.

Cecilia Jimenez-Damary *idp@ohchr.org*
Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays

